VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogation mineure, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 7 mai 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2026-00215 55, 11e Avenue (Lot 1 605 397)	D'autoriser l'implantation de deux (2) conteneurs semi-enfouis d'un bâtiment multifamilial d'envergure en cour avant secondaire, plûtôt qu'en cour latérale ou arrière.
Dossier 2026-000195 358A, rue du Régent (Lot initial 1 973 769) (Lot projeté 6 727 956)	D'autoriser l'implantation d'un bâtiment unifamilial contigu avec une marge latérale de 1,70 m au lieu de 3 m.
Dossier 2026-000204 358C, rue du Régent (Lot initial 1 973 769) (Lot projeté 6 731 517)	D'autoriser l'implantation d'un bâtiment unifamilial contigu avec une marge latérale de 1,70 m au lieu de 3 m.
Dossier 2026-000219 850, Chemin d'Oka (Lot 2 845 295)	D'autoriser l'ajout d'une enseigne détachée d'une superficie de 0,8 m², portant la superficie totale des enseignes à 16,81 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 3 m².

Deux-Montagnes, le 20 avril 2026.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des affaires juridiques